



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RANCENNES

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2013

Nombre de Membres

Afférents au C.M. : 15
En exercice : 13
Qui ont voté : 12

L'an deux mille treize
et le trente et un octobre à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël HIGUET

Date de convocation : 25.10.2013

Présents : Mmes CHAROT GILBERT MM. BERTOLUTTI BOUCHER
DOUSSOT HIGUET MAROTTE VIGNERON ZIDANE

Absents ayant donné procuration : Mme MATTON à Mme GILBERT
Mme LEBEL à M. BERTOLUTTI
M. CECCHI à M. DOUSSOT

Absent : M. LEROUX

Date d'Affichage : 04.11.2013

Secrétaire : M. BERTOLUTTI

40/2013-TARIF CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer un tarif et une durée pour la concession d'emplacement au columbarium installé en juillet et propose également la révision du prix d'une concession de terrain au cimetière communal s'élevant actuellement à 20 euros pour 50 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter désormais la durée des concessions à trente ans et opte pour la tarification suivante à compter du **1er novembre 2013** :

- **100 euros** pour un emplacement au cimetière communal
- **350 euros** pour un emplacement au columbarium

Pour extrait conforme,
RANCENNES le 4 Novembre 2013
Le Maire,
Joël HIGUET